

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

cerfa

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Co Date de réception :	adre réservé à l'autorité environnem Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
20/11/19	10/12/19	2019 0 9189
	1. Intitulé du projet	
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du	(ou des) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique		
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale	GAEC SENEJOUX- MA	GNAVAL
Nom, prénom et qualité de la personne	SENEJOUX Philippe Ci	nonaut
habilitée à représenter la personne morale	-17 0 0 0 1 1 A	o de al la
RCS / SIRET 3 9 3 2 4 4 1 5	0 + 0 0 0 4 4 Forme Ju	uridique GAEC
lojanez	z à votre demande l'annexe obli	igatoire n°1
是我们还可能是是"你是我们,这些多少。 你不是一个人的人	(a) 可以可能是2000年的人,但是1000年,	ticle R. 122-2 du code de l'environnement et
	imensionnement correspondant du	
N° de catégorie et sous-catégorie		gard des seuils et critères de la catégorie sues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
47° a	Débrichement de 11	ha de Porêt sur le
	Puri la para cha en avue	de apartire de prairie
	my Lagache on vice	ha de forêt sur le de création de prairie. le VIAM (13)
	300 00 0.000000000000000000000000000000	C 01/1/1 (13)
	4. Caractéristiques générales du pr	ojet
Doivent être annexées au présent formula 4.1 Nature du projet, y compris les éventu	rire les pièces énoncées à la rubriq rels travaux de démolition	ue 8.1 du formulaire
	·} ·	V * +
Jesouchage apres	coupe sanitaire	d'epiceas communs el
d'épiceas de sitta en	rue de transfor	d'epiceas communs et mer ses terrains en
0001010	Û	
practie.		
		ď

4.2 Objectifs du projet

Transformer les terrains en prairie.

4.3 Décrivez sommairement le projet

Désouchage par pelle mécanique et mise en cordons sur le bord des parcelles des branches et souches. de Décembre 2013 à Janvier 2020. Création par nos soins d'une prairie courant Printemps, Eté 2020.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pas de phase d'exploitation.

La décision de l'autorité environneme	rative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sercentale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autoris	sation(s).
	rojet et superficie globale de l'opération - préciser eurs caractéristiques	les unités de mesure utilisées Valeur(s) Valeur(s)
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation PLAZANET 19170 VIAM	Coordonnées géographiques¹ Long°. Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: Point de départ: Point d'arrivée: Communes traversées:	'"_ Lat°'"_
4.7 S'agit-il d'une modification/extensi	projet et	Oul Non 🔍

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone natürelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?			
En zone de montagne ?	Ø		186 3121/1=42C
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		Ø	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		Ø	TATO TATE
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		Ø	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		Ø	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		Q	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		Ą	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		Ħ	The de digitien act.
Dans un site ou sur des sols pollués ?		Q	. ~ di∫ha
Dans une zone de répartition des eaux ?		Q	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		Ø	
Dans un site inscrit?			
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		\(\tilde{\pi}\)	
D'un site classé ?			

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles 6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes? Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature ? De quelle importance ? Oui Non Incidences potentielles Appréciez sommairement l'impact potentiel Engendre-t-il des orélèvements : d'eau ? Si oui, dans quel milieu? Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications W prévisibles des masses d'eau souterraines? Ressources Est-il excédentaire Ø en matériaux ? Est-il déficitaire en matériaux? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du soussol? Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la (3) biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques? Milieu naturel Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir \square un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	A	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	Ø	
	Est-il concemé par des risques technologiques ?	Ø	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	Ą	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concemé par des risques sanitaires ?	A	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	Ø	
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	Ø Ø	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	Ø Ø	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	Z Z	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concemé par des émissions lumineuses ?	A A	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	Ø	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	Ø	
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	Ø	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	Ø	

Patrimolne /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		Ø	
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	Ø		Les parcelles 1345, 1346 (pour 0,75ha), 884 (pour 9,13hi) et 886 (pour 0,07ha) vont pouser de sylviculture a agriculture (bois or prairies).
6.2 Les incide approuvés				sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
	Non Si oui, decin	vez les	quelles	
		*		
6.3 Les incide	nces du projet identifi Non Si oui, décr			nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
		-1 -3		

	.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les eff égatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joinc ne annexe traitant de ces éléments) :	
		5
	7. Auto-évaluation (facultatif) u regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation vironnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.	n
	8. Annexes	
8.	1.1 Annexes obligatoires	
8.		
8.	.1 Annexes obligatoires	
1 2	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » -	
8. 1 2 3	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises	
1 2 3	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	
1 2 3	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	
1 2 3 4	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publlé; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours	

0.2 Adires dilliexes voldinglieriletti ild	marmaea par	ie maine a o	oviage ou	pennonnan				7 7 7
Veuillez compléter le tableau ci-joint	en indiauant	les annexes	iointes au	présent for	mulaire d'	'évaluation,	ainsi c	aue le
parties auxquelles elles se rattachent								
	设置的特殊的							

	45.45
Objet	
tú.	
	,
9. Engagement et signature	
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	
Philippe SENEJOUX Co gérant	CHRISTIAN
22 2	
Philippe SENEJUUX Co gerson	
Signature	











